

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

*ça vaut le coup
d'agir ensemble!*

Volume 1 • Numéro 7 • Hiver 2014



PRÉVENIR L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE: EXERCER UNE AUTORITÉ ÉDUCATIVE ET DÉVELOPPER LES COMPORTEMENTS DE CIVILITÉ

La violence continue d'occuper une place centrale dans les débats collectifs. Les transformations sociétales survenues dans les dernières décennies ont engendré des modifications importantes du tissu social et les manquements aux normes du vivre-ensemble et aux codes sociaux sont devenus plus préoccupants dans le milieu de vie des jeunes qu'est l'école. De plus, tous ces changements hérités des temps passés ont modifié la conception de l'autorité, ingrédient essentiel à une relation positive entre l'élève et l'enseignant. Dans cette perspective, s'attarder aux notions d'incivilité et d'autorité éducative prend un sens particulier lorsqu'on veut prévenir les comportements violents à l'école.

Le premier article de ce bulletin traite de la délicate question de l'incivilité en milieu scolaire et propose des interventions pouvant favoriser l'adoption de comportements civiques en classe. Le second article présente, pour sa part, différentes connaissances et interventions que le personnel scolaire pourra mettre en pratique pour faciliter le développement et le maintien d'une relation saine d'autorité. Ainsi, les lecteurs et les lectrices pourront s'inspirer de certaines de ces stratégies pour prévenir les dysfonctionnements en classe, voire les comportements de violence à l'école.

Bonne lecture!

LA CIVILITÉ, UN CONCEPT AUX MULTIPLES FACETTES

La notion de civisme, qui renvoie surtout au sens du devoir et à celui des responsabilités citoyennes, se base sur un ensemble de règles, de normes sociales et de politiques qui visent la régulation de la vie en société et qui facilitent la vie en groupe. Le concept de civilité est, pour sa part, souvent confondu avec d'autres, bien qu'il soit généralement défini comme étant l'adhésion des individus à cet ensemble de codes et de normes nécessaires au «vivre-ensemble quotidien» dans l'espace

public. Dans ce contexte, la civilité peut se traduire par l'adoption d'attitudes et de comportements (ex.: être poli, faire preuve de courtoisie, être patient et attendre son tour) qui permettent des rapports de cohabitation pacifique et confiante.

À l'inverse, les comportements d'incivilité font référence aux actes de violence de gravité mineure, aux impolitesse, aux *actes de non-respect des règles de la vie commune* dans les lieux publics (Vandelhan-Bourgade, 2001).

À l'origine et avant l'attention médiatique accordée à la violence chez les jeunes, le

civisme désignait un ensemble de règles relatives à la vie en groupe et de comportements qui s'enseignaient aux enfants. À une époque pas si lointaine, il était normal que l'apprentissage de ces règles et de ces comportements ainsi que l'acquisition de leur maîtrise prennent un certain temps. Aujourd'hui, le terme *incivilité* est cependant très souvent associé à des actes déviants et violents qui menacent la sécurité et la cohésion sociale. Selon cette conception, c'est la répression et non l'éducation qui est prescrite lorsque surviennent des actes d'incivilité.

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

ça vaut le coup
d'agir ensemble!

La conception récente de l'incivilité comme agent de dissolution des liens sociaux est apparue à la fin du XX^e siècle. Elle a été introduite en 1982 par les sociologues américains Wilson et Kelling, qui rapportent que les comportements jugés anormaux, contraires aux règles établies, perturbent l'ordre public, génèrent la montée d'un sentiment d'insécurité et provoquent l'effritement de la cohésion sociale. Debarbieux (1999) va plus loin en mentionnant que les actes d'incivilité peuvent entraîner un établissement scolaire dans des dérives clairement violentes et que leur répression ne suffit pas à éliminer la violence dans les écoles, mais doit s'accompagner d'actions préventives. Toutefois, ces écarts par rapport à la civilité trouvent leurs explications dans la nature même de la société actuelle. Ils ne reflètent pas nécessairement un manque d'éducation, bien qu'une éducation appropriée aux conditions actuelles de la société puisse avoir un impact certain sur le déploiement d'un monde pacifié et plus sécuritaire.

En milieu scolaire, ces manifestations d'incivilité entravent le bon fonctionnement en groupe et peuvent être perçues et interprétées comme des signes de désintérêt pour l'enseignement.

Différents comportements d'incivilité sont observés à l'école (ne pas respecter la file d'attente pour prendre l'autobus, laisser traîner ses déchets après avoir dîné, etc.). Lorsqu'ils se produisent en classe, ces comportements se décrivent selon leur forme passive (bâiller, regarder ailleurs quand l'enseignant parle, manger, boire, écouter son baladeur, etc.) ou active (chanter, siffler, intervenir sans avoir été sollicité par l'enseignant, l'interrompre, rire avec un ou plusieurs autres élèves, se déplacer sans autorisation, arriver en retard, etc.).

Quand les comportements d'incivilité s'installent à l'école

Les comportements de civilité semblent moins visibles qu'auparavant et certains facteurs peuvent expliquer pourquoi une plus grande attention est maintenant

portée aux *incivilités*. Personne ne pourra contester le fait que la vie actuelle diffère de celle du début et même du milieu du siècle dernier, où la population était culturellement homogène. Avec l'avènement d'une société plus individualiste, le soutien provenant d'institutions traditionnelles (ex.: Église, communauté et famille) est moins fort qu'autrefois, ce qui explique l'affaiblissement d'un certain contrôle social.

Dans la famille

L'autorité parentale est relativisée chez les jeunes par d'autres modèles normatifs proposés par les médias.

Plusieurs parents, eux-mêmes en réaction aux conditions passées, répugnent à des relations autoritaires.

Ils adoptent alors pour leur propre famille des valeurs hédonistes et évitent les situations conflictuelles, l'humiliation, la soumission et les frustrations.

En contexte scolaire

Les dysfonctionnements d'une classe indiquent que les élèves ont peu assimilé les codes communs de la civilité, les règles de vie et les valeurs citoyennes. Les attitudes d'incivilité ont aussi été très souvent confondues avec les comportements de violence.

Il n'en demeure pas moins que la civilité à l'école doit non seulement être enseignée, mais aussi être mieux pratiquée par l'ensemble des adultes qui côtoient les élèves.

La régularisation et l'autocontrôle des comportements passent par un apprentissage des règles, des normes et des limites dans différents contextes de vie et, bien sûr, durant tout le parcours scolaire. Cet apprentissage de la civilité permet de créer un milieu favorable pour construire ou reconstruire un environnement civilisé et contribue à développer et à maintenir la qualité des relations interpersonnelles.

Coïncidant avec les transformations des liens sociaux et familiaux, la banalisation

des conduites à risque et des déviances mineures contribue au développement de sous-cultures d'opposition qui marginalisent et influencent l'intégration sociale.

L'affaiblissement généralisé des instances de socialisation (famille, école, État et Église) oblige maintenant les milieux scolaires à intervenir afin de renforcer l'éducation à la citoyenneté.

C'est à l'école que revient désormais la responsabilité du développement d'une culture qui permet le vivre-ensemble pacifique. Pour réussir, l'institution scolaire doit :

- pouvoir transmettre des valeurs qui prônent l'égalité des droits et la dignité de chacun ;
- se référer à un ensemble structuré de normes (droits et devoirs) ;
- enseigner un certain nombre de pratiques effectives qui permettent les rapports pacifiés entre les individus.

Des interventions efficaces pour instaurer la civilité

L'école doit prévoir des dispositions particulières afin de permettre aux élèves de développer les habiletés sociales nécessaires à une vie harmonieuse en société. Les habiletés de communication, comme la capacité à exprimer adéquatement ses opinions envers les adultes, s'acquièrent par la pratique. Cette maîtrise repose sur la clarté de la pensée et sur la capacité à reconnaître et à contrôler ses émotions et ses réactions impulsives.

Pour l'élève, apprendre à transposer sa colère, son découragement ou sa peur en paroles le protégera des passages à l'acte agressif.

Afin que tous s'y exercent, l'enseignant pourra faire participer les élèves à l'élaboration des règles de vie de la classe, qui deviennent les normes de civilité dans cette microsociété. D'autres occasions de

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

*ça vaut le coup
d'agir ensemble!*

pratique peuvent aussi être offertes aux élèves. Par exemple, les équipes sportives et les projets collectifs permettent d'acquérir une meilleure maîtrise de soi.

Si un élève échoue à s'exprimer avec civilité, une sanction peut être appliquée (en accord avec les règles et le code de vie), mais elle doit susciter une réflexion menant à la prise de conscience. Ainsi, pour être efficace et socialisante, la sanction doit être constructive, juste, adaptée à l'acte et mesurée, et doit s'adresser au bon individu au bon moment. Il demeure cependant que le recours à la parole (expression des opinions et des émotions) et à la médiation facilite l'intégration des comportements civiques et permet aux élèves de mieux comprendre les contraintes imposées par l'école ou par la vie en société.

Par ailleurs, l'enseignant doit se conduire de manière exemplaire et agir en conformité avec les règles de la classe. Il sera moins indisposé par des actes répétitifs d'incivilité s'il a acquis des connaissances sur les causes de ces écarts de conduite et s'il a développé des compétences en matière de gestion de classe et de règlement des conflits.

Le simple fait que l'enseignant comprenne que les incivilités ne sont pas forcément des atteintes à sa propre identité lui permet de s'en distancier, de relativiser ses blessures personnelles et de faire des écarts de conduite des occasions propices à l'éducation citoyenne des élèves.

La civilité à l'aire du Web : la netiquette

La netiquette est, pour les élèves, une excellente porte d'entrée dans l'univers de la civilité inhérente au savoir-vivre en société, puisqu'elle définit les règles de conduite et de politesse à respecter dans les médias sociaux. Elle requiert l'adhésion à un ensemble de valeurs indispensables à la communication et contribue à la construction des sentiments d'identité et d'appartenance. Étant donné que les médias sociaux font maintenant partie du quotidien des jeunes, la pratique régulière de la netiquette peut également

s'étendre à des comportements empreints de civilité en dehors du cadre de la communication électronique.

Dans cette perspective, l'école doit prioritairement transmettre ces valeurs et ces règles du savoir-vivre essentielles pour favoriser l'intégration sociale des jeunes. Elle doit aussi s'assurer que les élèves acquièrent les connaissances nécessaires pour être capables de gérer adéquatement leurs relations interpersonnelles, et ce, dans les réseaux sociaux virtuels comme ailleurs.

Les jeunes doivent apprendre qu'Internet est un outil merveilleux qui a été mis à la disposition de tous dans un but pacifique de solidarité universelle et que la civilité est une condition de l'utilisation responsable du Web. À ce propos, une charte universelle (AIDH, 2005) a été adoptée à l'image de la Charte des droits de l'homme. Elle proclame, entre autres, les principes suivants :

- L'accès au numérique est un droit fondamental, universel et intangible.
- Les principes de solidarité entre les individus et d'entraide entre les peuples doivent guider son usage.
- Le respect de l'autre est à la fois un devoir et un droit.
- Il n'est pas un vecteur de discrimination, d'incitation à la haine ou d'actes attentatoires à l'intégrité et à la dignité de la personne humaine.

Les jeunes doivent aussi apprendre que la communication électronique est très différente de la relation face à face et que la connaissance de la netiquette leur permet d'éviter les situations conflictuelles et les malentendus lors des échanges virtuels.

Par exemple, il est important qu'ils comprennent que leurs interactions sur le Web doivent :

- être adaptées aux personnes avec qui ils communiquent (ce qui peut être acceptable avec les proches ne l'est pas nécessairement avec les autres);
- être pertinentes, claires, brèves, logiques et ciblées, et ne laisser aucune place à l'interprétation;

- être discrètes et éviter les messages à caractère personnel (sexe, âge, situation);
- être constructives s'il s'agit d'échanges publics et éviter de produire un message menaçant ou qui pourrait donner l'impression d'être menaçant en toute circonstance;
- tenir compte du fait que les messages peuvent avoir une implication légale, car les écrits laissent des traces et peuvent être utilisés contre eux;
- être suivies attentivement pour assurer la compréhension des messages par leurs destinataires (ex.: si l'interlocuteur a été blessé, des excuses et des explications doivent être transmises rapidement);
- être faites à partir d'un pseudonyme judicieusement choisi (le choix de celui-ci est délicat, car il est avant-porteur du discours et, s'il porte à interprétation, peut générer des conflits).

Dans le cadre de la Semaine contre l'intimidation et la violence, édition 2013, dont le thème était la Cyberappréciation, des outils ont été produits et mis à la disposition des écoles pour encourager les jeunes à adopter, dans le monde virtuel, des comportements s'inspirant du civisme. Des activités pédagogiques sont proposées au personnel scolaire pour aider les jeunes à développer une Netiquette. Elles sont disponibles sur le site WEB du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport au www.mels.gouv.qc.ca

Finalement, toutes les occasions peuvent servir à faire de l'éducation citoyenne auprès des élèves. Les milieux scolaires peuvent d'ores et déjà insérer dans leur code de vie une section particulière concernant la civilité sur le Web, puisque les technologies de l'information ont franchi les portes de l'école. Certains établissements vont même jusqu'à faire signer aux adultes et aux élèves, en début d'année, un engagement portant sur l'utilisation responsable d'Internet.

Que ce soit en situation d'apprentissage scolaire ou dans des activités éducatives ou récréatives, c'est par la pratique quotidienne et l'encadrement offert par les adultes que les jeunes intégreront les avantages du fait de se comporter avec civilité.

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

ça vaut le coup
d'agir ensemble!

L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

La remise en question de l'autorité est devenue un sujet de discussion non seulement dans les familles, mais aussi à l'école. Cette autorité, qui semblait aller de soi autrefois, pose aujourd'hui problème pour plusieurs enseignants. Mais comme le mentionne Jeffrey (2002), le type d'autorité qui s'imposait principalement par la peur, la contrainte et la répression n'était peut-être qu'un mirage. En effet, nous savons maintenant qu'un enseignant utilisera très rarement la contrainte s'il use de ses qualités professionnelles pour se faire entendre et se faire respecter pour sa fermeté, ses compétences intellectuelles, ses valeurs morales, sa compréhension et son leadership. En présence de cette autorité acceptée et respectée, les interventions contraignantes et répressives sont peu pratiquées en classe.

Certains enseignants peuvent bien sûr être affectés émotivement par l'agressivité, la frustration ou la colère manifestées par leurs élèves à certains moments. Sous l'emprise de sentiments de peur ou d'impuissance, ils peuvent adopter des attitudes empreintes d'intransigeance et de rigidité. Malheureusement, ce recours maladroit à une autorité mal exprimée contribue à affaiblir la qualité relationnelle et conduit à un rapport de force inefficace et destructeur entre adulte et élèves.

À la base, l'autorité constitue un principe fondamental de l'humanité et agit comme un système régulateur. Une relation asymétrique bienveillante protège l'enfant et assure sa survie et sa sécurité. À court terme, c'est la dépendance de l'enfant et la responsabilité de l'adulte envers ce dernier qui scellent la relation hiérarchique. À long terme, l'asymétrie de la relation, importante au départ, se réduit progressivement à mesure que le jeune acquiert une meilleure maîtrise de soi. Avec la maturité, la notion de réciprocité s'installe et évolue jusqu'à ce que l'individu, devenu adulte, soit capable de vivre une relation symétrique avec d'autres adultes, confirmant du coup une intégration réussie dans son groupe.

De nos jours, l'autorité éducative constitue la réponse la mieux adaptée aux manifestations de violence des jeunes. Par contre, elle nécessite une mise à jour des connaissances et des compétences du personnel scolaire.

Les autorités héritées du passé

Les conditions d'exercice de l'autorité ont évolué au cours du temps et les manières de l'appliquer ont besoin d'être renouvelées. La transformation des croyances héritées des temps passés fait en sorte que les anciennes méthodes deviennent inappropriées dans le contexte actuel. Puisqu'une prise de conscience de l'autre et de son droit au respect est maintenant indiscutable, la relation d'autorité doit être mieux comprise. En d'autres termes, l'*autorité autoritaire*, qui s'exerce par l'imposition unilatérale de son point de vue et des ordres donnés sans explication, sans échange et sans consentement, qui était la norme auparavant et qui s'imposait au nom du statut hiérarchique supérieur de l'enseignant, est difficilement applicable aujourd'hui. L'*autoritarisme*, qui s'exerce par le recours à la peur, au dénigrement ou à la terreur pour contraindre, dominer, humilier et violenter afin d'obtenir la soumission des élèves, n'est pas mieux adapté.

Ces relations basées sur des rapports de force entre les enseignants et leurs élèves sont désormais dépassées. Dans le contexte moderne, ces relations d'indifférence et d'insensibilité alimentent plutôt chez les élèves un sentiment d'injustice en plus d'affecter leur sentiment de compétence. À l'autre extrême, une *autorité évacuée*, qui consiste à céder, à laisser faire, à ne pas donner de repères ou à se montrer inconstant et incohérent, engendre la confusion et alimente l'escalade de la violence.

Au contraire, tout en demeurant asymétrique, une relation d'autorité bienveillante et constructive, fondée sur la confiance et le respect de soi et de l'autre, permet à l'enseignant de répondre au besoin vital de reconnaissance des élèves et favorise leur intégration sociale.

Pourquoi et comment développer une autorité éducative

Dans un monde submergé par les informations, l'autorité éducative prend son ancrage dans la responsabilité qu'a l'adulte envers le jeune. Ainsi, l'enseignant qui fait preuve d'une *autorité éducative* permettra à l'élève d'apprendre à *penser par lui-même* et de développer un *rapport critique à la vérité*. Cette autorité bienveillante lui donnera aussi à la fois les moyens de reconnaître le savoir transmis par les générations antérieures et la capacité de les interroger, de les adopter ou de les contester.

L'autorité éducative est basée sur la responsabilité de l'adulte envers le jeune.

Quelques principes de base s'imposent cependant à quiconque veut développer une autorité éducative auprès d'un groupe:

- L'autorité éducative est légitime du fait que l'élève y consent après en avoir compris les principes. Cette autorité s'instaure par la parole, l'explication, voire la négociation, pour recueillir l'adhésion des individus sur lesquels elle s'exerce.
- Pour que l'autorité soit véritablement éducative, une *relation de confiance* doit s'instaurer entre le détenteur de l'autorité et celui qui consent à se laisser influencer. Cette relation s'établit et se maintient par un comportement et une éthique professionnelle irréprochables et basés sur le respect.
- L'autorité éducative nécessite de s'appuyer sur des repères comme des lois, des règles, des limites consenties en commun. Elle nécessite la constance, la cohérence, la justice, la fermeté, la rigueur et la discipline dans l'application des repères. La relation d'autorité doit permettre à l'enseignant de faire preuve de l'ouverture nécessaire pour entendre et recevoir des opinions, des points de vue et des suggestions, puisque ce dernier devra baliser les moments d'expression et tenir compte des contextes propices à celle-ci.

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

*ça vaut le coup
d'agir ensemble!*

- Ces occasions d'expression ainsi que l'exemple donné par l'enseignant permettent à l'élève d'acquérir et de développer un esprit critique.
- Dans une perspective de prévention de la violence, les stratégies de négociation interpersonnelle susceptibles de favoriser le développement social des acteurs en présence sont celles qui impliquent une relation de réciprocité. Cette relation prend en compte des champs d'intérêt diversifiés, avec les tensions que cela peut susciter.
- La transgression des règles et des limites est inévitable chez des enfants et des adolescents en phase de socialisation. L'enseignant doit s'y attendre et offrir une réponse adéquate en encadrant les gestes et en précisant les limites, ce qui maintiendra le sentiment de sécurité des élèves. Ces occasions sont formatrices et même bénéfiques pour la socialisation des élèves et leur apprentissage du vivre-ensemble. La transgression leur permet de tester et de contester les limites du groupe et répond à leur besoin de s'affirmer comme étant différents et singuliers.
- Par une réaction immédiate à la transgression, l'enseignant transmet le message clair qu'il va intervenir auprès de l'élève. De cette façon, il montre (1) qu'il prend la responsabilité du maintien de l'ordre, ce qui rassure les membres du groupe, (2) qu'il agit pour les protéger et (3) qu'il reconnaît le besoin de reconnaissance de l'élève qui ne respecte pas le code de vie.

Construire une relation d'autorité

L'autorité éducative est une relation éthique qui n'a jamais recours aux sanctions dégradantes, humiliantes et antiéducatives des violences physique et psychologique.

Elle protège prioritairement la relation du jeune envers l'adulte, mais également la relation envers le groupe, et requiert que l'enseignant apprenne à utiliser des savoirs d'action adéquats (Robbes, 2009).

Les discussions entre l'enseignant et les élèves au sujet des règles de vie impliquent ces derniers dans la réflexion, entraînent leur compréhension de celles-ci et suscitent leur adhésion. L'enseignant, quant à lui, y légitime son autorité. Ces discussions peuvent porter sur les délais admissibles et les sanctions justes en cas d'échec. L'évaluation, la critique et l'actualisation sont toutes aussi envisagées collectivement. De plus, l'enseignant donne l'exemple d'une expression par la parole qui est réfléchie. Il devient un modèle en faisant usage d'un vocabulaire et d'un ton justes, de même que par son langage non verbal, comme son aspect physiologique, ses regards, ses gestes, sa position dans l'espace, ses déplacements et les distances qu'il maintient, puisque ces aspects occupent une part importante dans la communication. Par ailleurs, l'enseignant sait décoder correctement les informations sensorielles : visuelles, auditives, spatiales, etc. Cette connaissance le rend plus clairvoyant et plus juste dans ses interprétations des intentions qu'il attribue aux élèves, rendant ses réactions mieux adaptées. Enfin, savoir recourir à l'intervention différée lui permet aussi de créer les conditions favorables à l'échange qui mènera à une résolution plus efficace des écarts de conduite.

Maintenir une relation d'autorité

Chaque transition qui survient, par exemple lors d'un changement d'enseignant, de cadre d'enseignement ou de situation pour l'élève, nécessite de reconstruire le lien de confiance. La mise en place de lieux de parole et de médiation comme les conseils de classe peut être efficace et préventive, puisque les élèves participent à la redéfinition des règles. Ces dispositifs collectifs sont donc recommandés pour plusieurs raisons :

- La participation active des élèves aux discussions leur permet de donner du sens aux repères présentés et les motive à y adhérer.
- En devenant acteurs dans la construction des règles, ils intègrent plus facilement ces repères, ce qui contribue à les responsabiliser.
- Le cadre accepté leur assure la sécurité et leur donne des repères pour agir.

L'attitude respectueuse et attentive de l'enseignant, tout en maintenant une relation hiérarchique, permet aux élèves de prendre leur place dans le groupe et de mieux se définir comme personnes.

L'enseignant doit cependant maintenir son statut d'adulte en position d'autorité éducative, car toute ambivalence sera néfaste, tant pour le règlement des conflits qui se présenteront que pour la qualité de sa relation avec les élèves.

Chez les élèves difficiles, la confusion entre les règles et la personne de l'enseignant est fréquente. Pour ces jeunes, les règles symbolisent des rapports de force, ce qui explique leurs réactions par rapport à l'enseignant (Rey, 2009). Il est donc prioritaire que ces élèves comprennent que les règles correspondent à des nécessités. Par ailleurs, les différentes règles doivent leur être enseignées progressivement, car le fait de les percevoir comme étant nécessaires et bénéfiques pour vivre en société contribuera au développement de leur autocontrôle comportemental.

Pour développer une autorité éducative à l'école et dans la classe, certaines mesures concrètes peuvent être prises par l'enseignant, telles que les suivantes :

- adopter des règles uniformes d'un cours ou d'une classe à l'autre ;
- recourir au travail collaboratif afin de favoriser l'adhésion à des règles communes ;
- prendre en compte les revendications des élèves dans l'école et la classe ;
- offrir aux élèves une écoute attentive et authentique ;
- tout en fournissant des balises, accorder aux conseils de classe le pouvoir de décider démocratiquement d'une nouvelle règle ou de sanctionner une attitude répréhensible ;
- exiger des enseignants et de la direction le respect des mêmes règles que celles imposées aux élèves.

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

*ça vaut le coup
d'agir ensemble!*

Il ne faut pas perdre de vue le fait que, pour les adultes aussi, il est important de se situer par rapport aux règles de civilité établies par le milieu.

En effet, comment seront-ils motivés à enseigner ces notions si importantes si eux-mêmes ne les appliquent pas ? Comment cet enseignement sera-t-il crédible pour les jeunes, qui ne pourront que constater les contradictions entre leurs exigences et leurs propres comportements ?

La formation des enseignants : l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être

L'acquisition par l'enseignant de compétences solides en gestion de classe l'aide à comprendre notamment ses interactions avec les élèves, la distinction entre le négociable et le non-négociable, l'importance de ses communications verbales et non verbales en interaction avec ses élèves, la discipline scolaire, les sanctions éducatives, le respect ainsi que les rituels de début et de fin de cours.

Pour l'enseignant, une bonne connaissance de soi est aussi un atout précieux, car il doit pouvoir prendre conscience de ses réactions premières les plus fréquentes et être capable de :

- se demander si ces réactions sont adaptées et si elles préviendront l'escalade de la violence ;

- tenir compte d'indicateurs corporels personnels, verbaux, mais surtout non verbaux, souvent négligés ;
- prendre conscience de la variété des intentions prêtées aux autres et des interprétations implicites que certaines postures peuvent indiquer ;
- explorer d'autres interventions possibles en se mettant en action, afin d'augmenter sa conscience et sa confiance.

Dans un milieu de travail où les risques de violence sont élevés, l'enseignant doit développer sa compétence en matière d'anticipation pour pouvoir faire face à ses vulnérabilités (ex. : peur, imprévisibilité due à un manque d'informations ou à une submersion d'informations qui ne permettent pas de comprendre la situation).

Sa capacité d'anticipation lui permettra en effet de se protéger des attitudes trop émotives devant une situation difficile. Elle peut s'acquérir par une formation misant sur la pratique intensive d'exercices de mise en situation qui permettent de préparer l'enseignant à réagir de manière appropriée aux différentes perturbations qui peuvent survenir en classe (Lhuillier, 2006).

Enfin, le savoir-être devient déterminant dans l'acquisition du leadership par l'enseignant. Ce savoir-être passe par l'amé-

lioration de la compétence émotionnelle. L'ouverture d'esprit, la conscience de la complexité du réel, la créativité, le sentiment d'efficacité personnelle et l'empathie sont les cinq éléments principaux qui aident à gérer efficacement les subjectivités nuisibles à une évaluation réaliste des situations menant à des interventions appropriées. Une meilleure maîtrise de soi et une vision réaliste consacrent finalement le leadership.

Enseigner et mettre en pratique quotidiennement les notions de civilité tout en faisant preuve d'autorité éducative peuvent constituer des interventions préventives de premier ordre pour éviter que des luttes de pouvoir s'installent et se développent dans un comportement présentant un risque d'escalade de la violence.

Aider les élèves à acquérir les habiletés sociales nécessaires pour mieux vivre ensemble est un héritage précieux à leur laisser. Malgré toutes les précautions prises et les actions préventives mises en œuvre par les adultes de l'école, ces derniers ne doivent pas oublier que les écarts de conduite des élèves sont susceptibles de se reproduire puisque ces derniers font l'apprentissage de la vie en société. Leurs essais et erreurs, considérés comme des écarts de conduite, doivent aussi être perçus comme des occasions d'éducation, de prise de conscience et de responsabilisation.

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE:

ça vaut le coup
d'agir ensemble!

Coordination et rédaction

Claire Beaumont, Ph.D.,
Chaire de recherche sur la sécurité et
la violence en milieu éducatif, Faculté
des sciences de l'éducation
de l'Université Laval

Julie Beaulieu, Unité départementale
des sciences de l'éducation,
Université du Québec à Rimouski,
Campus Lévis

Recherche et rédaction

Anne Godmaire, professionnelle de
recherche, Observatoire canadien
pour la prévention de la violence à
l'école (OCPVE)

Direction et coordination

Liette Picard, directrice des Services
éducatifs complémentaires et de
l'intervention en milieu défavorisé,
ministère de l'Éducation, du Loisir
et du Sport

Danielle Marquis, responsable du
dossier Violence et intimidation
à l'école, Direction des services
complémentaires et de l'intervention
en milieu défavorisé, ministère de
l'Éducation, du Loisir et du Sport

Collaboration

Paula St-Arnaud, chargée de projet,
lutte contre l'intimidation et la
violence à l'école

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir
et du Sport, 2014

ISSN 1927-5285 (PDF)

13-00491

Pour en savoir davantage

- Favre, D. et A. Larès (2007). Les enseignants à la recherche d'un nouveau mode d'autorité pour dépasser la peur de la violence. *Tréma* 27. Document téléaccessible à : <http://trema.revues.org/540>
- Francœur, P. (2011). Vaincre l'incivilité. *Vie pédagogique*, 36. Document téléaccessible à : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viepedagogique/156/index.asp?page=dossierC_12
- Jeffrey, D. (2002). Crise de l'autorité et enseignement. Les finalités de l'éducation. *Éducation et francophonie*, 30 (1), printemps 2002. Document téléaccessible à : <http://www.acelf.ca/c/revue/revuehtml/30-1/07-Jeffrey.html>
- Kalubi, J.-C., Y. Lenoir, S. Houde et J. Lebrun (2004). Entre violence et incivilité : effets et limites d'une intervention basée sur la communauté d'apprentissage. *Éducation et francophonie*, 32 (1), 158-171. Document téléaccessible à : <http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/Entreviolence.pdf>
- Gaudreau, N. (2011). La gestion des problèmes de comportement en classe inclusive : pratiques efficaces. *Éducation et francophonie*, 34 (2), 122-144. Document téléaccessible à : http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/EF-39-2-122_GAUDREAU.pdf
- Robbes, B. (2009). Exercer une autorité éducative : principes d'action et dispositifs de formation possible pour les professeurs. *Les Cahiers pédagogiques*. Document téléaccessible à : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Exercer-une-autorite-educative.html>

Références

- Académie internationale des droits de l'homme (AIDH) (2005). *Charte d'éthique et de civilité commune aux usagers de l'Internet*. Document téléaccessible à : <http://www.delegation.internet.gouv.fr/solidarite/index.htm>
- Debarbieux, E. (1999). *La violence en milieu scolaire*. Paris : ESF.
- Joffrin, L., et P. Tesson (2000). *Où est passée l'autorité ?* Paris : Nil.
- Lhuillier, D. (2006). Compétences émotionnelles : de la proscription à la prescription des émotions au travail. *Psychologie du travail et des organisations*, 12, 91-103.
- Rey, B. (2009). *Discipline en classe et autorité de l'enseignant. Éléments de réflexion et d'action*, 2^e édition. Coll. Action. De Boeck.
- Verdelhan-Bourgade, M. (dir.) (2001). *École, langage et citoyenneté*. Paris : L'Harmattan.
- Wilson, B., et G. L. Kelling (2009). *Broken Windows' Works*. Document téléaccessible à : <http://www.forbes.com/2009/07/16/crime-disorder-punishment-opinions-contributors-george-kelling.html>